Recours au Règlement

Chambre. Je lui ai dit que je désapprouvais le dépôt du rapport et qu'il fallait que le Comité de la gestion de la Chambre se réunisse.

Lorsque le Comité de la gestion de la Chambre a adopté la règle permettant aux whips, en cas de décision unanime, de présenter les rapports directement à la Chambre, cela a été fait dans le but d'accélérer la procédure parlementaire et non pour autoriser le gouvernement à faire ce que bon lui semble sans s'assurer de l'appui des deux autres whips.

J'aimerais que vous étudiiez cette question et que vous mettiez de côté le cinquantième rapport, comme l'a suggéré le leader parlementaire de mon parti. De plus, la séance d'organisation du comité législatif sur le projet de loi C-91 est prévue pour onze heures ce matin, en même temps que doit se réunir le Comité de la gestion de la Chambre. Je vous demanderais de bien vouloir trouver un moyen de reporter la séance d'organisation tant que le Comité de la gestion de la Chambre n'aura pas reçu toutes les recommandations concernant la composition du comité législatif et qu'il n'aura pas déterminé si ce choix est acceptable.

M. Edwards: Monsieur le Président, je crois savoir que le whip du Parti libéral souhaite intervenir.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je tiens aussi à dire à ce sujet que ce n'est qu'hier, au cours de la période des questions, que j'ai soumis au greffier la liste des membres de l'opposition officielle devant faire partie du comité et que je n'ai eu aucune consultation avec les deux autres whips. Je ne sais même pas qui sont les autres membres du comité. J'ai moi-même été surpris d'apprendre par la télévision que le rapport de sélection était déposé par consentement unanime.

Habituellement, même si on ne conteste pratiquement jamais le choix des membres, il y a un minimum de consultations à tenir avant d'instituer un comité. Tels sont les faits que je tiens à vous présenter à cet égard.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, aucun autre député ne demandant la parole, je vais maintenant essayer de vous présenter ma version des faits.

Hier après-midi, au cours de la période réservée aux affaires courantes, j'ai effectivement déposé le cinquantième rapport du Comité de la gestion de la Chambre qui contient la liste des députés des trois partis qui composeront le comité législatif sur le projet de loi C-91.

Je l'ai fait après qu'on m'eut informé, au cours de la période des questions, que les whips s'étaient consultés et que le Nouveau parti démocratique n'y voyait aucun inconvénient. Des discussions de dernière minute avaient eu lieu avec le Parti libéral. J'avais cru comprendre, toutefois, que ces discussions étaient désormais terminées et qu'il convenait de déposer le rapport, ce que j'ai alors fait.

Le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique est intervenu pour dire que le rapport n'était pas réglementaire du point de vue de son parti. J'ai donc eu avec lui un entretien privé, d'où il est ressorti que le nom du représentant néo-démocrate avait été soumis par le whip du NPD et que le rapport était donc conforme au Règlement. J'ai mené ensuite ma petite enquête et j'en suis venu à la conclusion que tout était dans l'ordre, que le rapport était conforme au Règlement et que les trois whips avaient eu une discussion approfondie.

Puis, hier soir, j'ai sollicité le consentement unanime de la Chambre pour revenir aux affaires courantes afin d'adopter la motion. La Chambre a donné son consentement, et j'ai déposé le rapport, ayant donné suite plus tôt, bien sûr, aux propos de ma collègue, le chef du Nouveau parti démocratique, et obtenu le consentement unanime pour retirer la première présentation.

Il importe que la Chambre comprenne que la tradition veut que les whips ne voient jamais la liste des députés qui est soumise par les autres partis. Depuis avril dernier, les whips ne se consultent plus en tant que groupe. Le rapport a été présenté pour le compte du Comité de la gestion de la Chambre comme véhicule convenable pour la transmission des noms proposés par les whips.

J'estime que le rapport a été déposé correctement, que le comité est désormais bien constitué et qu'il devrait se mettre au travail.

M. David Dingwall (Cap-Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est en effet assez inhabituel. Je m'explique.